

SECTEUR 2. RUE DE L'ARGOAT (est)



Situé au niveau du croisement de Guernangall, rue Saint-Guénolé et la rue de l'Argoat, le site est destiné à accueillir deux à trois nouvelles habitations.

Le talus existant, en limite nord, doit être conservé.

Pour des raisons de sécurité, un accès unique mutualisé doit être aménagé et desservir l'ensemble des constructions.

Pour améliorer l'insertion du projet dans son environnement, les constructions doivent s'implanter à plus de 5 mètres par rapport à la limite de la voie publique.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,28 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	7 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	2		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Individuel		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		